CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE **2023_098**
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 02 novembre 2023.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	19
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes Pour	26
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :
Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Dominique BARONI, Michel LAMY, Christian BLASSON, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Patrick DYON, Madame Claude HOMERH, Messieurs Jean-Jacques LAGOGUEY, Jean-Marie CAMUT, Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Marie-Thérèse LEROY.
Représentés(es) par leur suppléant(e) :
Madame Lydie FINELLO était représentée par Monsieur Jean-Claude ROBERT.
Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER.
Monsieur Denis MAILIER était représenté par Monsieur alain STEINMANN.
Monsieur Fadi DAHDOUH était représenté par Madame Rachida BOUDADI.
Ayant donné pouvoir :
Monsieur Jean-Pierre ABEL avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE.
Monsieur Richard BRUGGER avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.
Madame Annie DUCHENE avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.
Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY.
Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain BALLAND.
Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI.
Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.
Assistaient :
Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,
Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion,
Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction.

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Monsieur William HANDEL était présent mais n'a pas pris par au débat et au vote.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

2023_11_37
ADOPTION DES CONDITIONS FINANCIERES DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG 10

Lors du vote des conditions financières pour l'exercice n+1 des missions conventionnées disposant d'une clause de révision tarifaire annuelle, il avait été approuvé de reporter la décision concernant le service de Médecine Préventive afin d'approfondir l'étude financière au regard des choix de réorganisation de celui-ci.

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20231129-D2023_11_37-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Le développement de ce service, avec l'acquisition de nouveaux locaux, le renforcement des moyens humains et matériels, implique une révision des conditions tarifaires à compter de 2024.

Jusqu'au 31 décembre 2023, la tarification des prestations associées à ce service est établie de la manière suivante :

Surveillance médicale :

- 70 € par examen pour les collectivités et établissements affiliés ;
- 110 € par examen pour les organismes relevant de la fonction publique d'Etat.

Participation forfaitaire annuelle : 46 € par agent.

Pour prendre en compte la mise en place des nouveaux locaux et les moyens humains et matériels (locaux, matériel informatique et médical, logiciel...) associés à ce service, le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'augmenter la participation forfaitaire annuelle de 4 €.

Pour rappel, le fonctionnement de ce service pour l'année 2024 sera articulé autour des axes de travail suivants :

- mise à jour du suivi médical des nouveaux adhérents du service ;
- intégration des collectivités et établissement publics des secteurs du Nord Ouest Aubois qui souhaiteraient conventionner pour ce service ;
- étude sur la mise en place de prestations en matière de psychologie du travail.

Compte tenu des éléments explicatifs détaillés ci-dessus et après débat, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** de fixer la participation forfaitaire annuelle à 50,00 euros par agent.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 29 novembre 2023

Le Président,

Fonction Publique Territoriale Département de l'AUBE Centre de Gestion

Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 13 / 12 /2023.

Fonction Publique Territoriale Département de l'AUBE Centre de Gestion

Le Président,

Thierry BLASCO

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20231129-D2023_11_37-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023